



AVIS AUX MEMBRES N° 3-2018

Le 23 novembre 2018

Destinataires : Tous les membres de FPC

Expéditrice : Hilary Pearson

OBJET : **Dernières nouvelles concernant les politiques publiques, la législation et la réglementation**

1. Énoncé économique de l'automne du gouvernement du Canada

L'Énoncé économique de l'automne du gouvernement fédéral prévoit trois nouvelles mesures d'importance pour le secteur caritatif et les fondations de bienfaisance :

- a) La création d'un nouveau fonds de finance sociale
- b) La mise en place d'un comité consultatif permanent sur le secteur des organismes de bienfaisance
- c) Des modifications qui permettront aux organismes d'information à but non lucratif de recevoir des dons directement des fondations.

De plus amples renseignements sont fournis ci-dessous ainsi que dans le [chapitre 2 de l'Énoncé](#).

2. Fonds de finance sociale

En septembre, Emploi et Développement social Canada a rendu public un rapport sur une [stratégie d'innovation sociale et de finance sociale pour le Canada](#). Ce rapport comportait douze recommandations, dont une visant la création d'un fonds de finance sociale.

En réponse, le gouvernement fédéral a déclaré qu'« afin d'aider les organismes de bienfaisance, à but non lucratif et à vocation sociale à accéder à de nouveaux fonds et à rejoindre des investisseurs privés qui cherchent à investir dans des projets engendrant un changement social positif, le gouvernement propose un financement pouvant atteindre 755 millions de dollars sur dix ans, selon la comptabilité de caisse, afin d'établir un fonds de finance sociale. Le gouvernement propose également un financement de 50 millions de dollars sur deux ans consacré à un volet d'investissements et de préparation destiné aux organismes à vocation sociale afin que celles-ci [sic] soient davantage en mesure de participer avec succès au marché de la finance sociale ».

Les modalités de gouvernance et les paramètres du Fonds seront définis au cours des prochains mois et seront présentés au début de 2019.

FPC a joint sa voix à celles de quatre autres organismes du secteur, dont la Fondation J.W. McConnell, pour [saluer cet engagement](#).

3. Soutien au journalisme d'intérêt public

Le gouvernement a annoncé qu'il a l'intention de proposer trois nouvelles initiatives de soutien au journalisme canadien : permettre à des organismes d'information à but non lucratif de recevoir des dons de bienfaisance et de délivrer des reçus officiels de don; offrir un nouveau crédit d'impôt remboursable pour appuyer la création de contenus d'information originaux, y compris ceux d'intérêt local; instaurer un nouveau crédit d'impôt non remboursable temporaire pour encourager les abonnements aux médias d'information numériques canadiens. Le gouvernement entend créer une nouvelle catégorie de donateurs reconnus visant les organismes de journalisme à but non lucratif qui produisent un vaste éventail de nouvelles et d'informations qui intéressent les Canadiens. En tant que donateurs reconnus, les organismes de journalisme à but non lucratif *admissibles* seraient autorisés à délivrer des reçus officiels de don, ce qui permettrait aux donateurs de profiter d'incitatifs fiscaux liés aux dons de bienfaisance. En tant que donateurs reconnus, ces organismes seraient également admissibles au soutien financier des organismes de bienfaisance enregistrés, y compris les fondations. De plus amples renseignements concernant ces mesures seront présentés dans le budget de 2019, qui sera déposé au printemps.

4. Comité consultatif permanent sur le secteur des organismes de bienfaisance

Le gouvernement a déclaré qu'il est résolu à participer à un dialogue utile avec les organismes de bienfaisance et à s'assurer que le cadre réglementaire dans lequel ceux-ci mènent leurs activités est adéquat et soutient leur travail important. En réponse aux recommandations du Groupe de consultation sur les activités politiques des organismes de bienfaisance et du Groupe directeur sur la co-crédation d'une stratégie d'innovation sociale et de finance sociale, le gouvernement est en voie de mettre sur pied un comité consultatif permanent sur le secteur des organismes de bienfaisance. Le comité consultatif, dirigé par l'Agence du revenu du Canada, sera composé d'intervenants de ce secteur et formulera des conseils à l'intention du gouvernement sur des problèmes importants avec lesquels les organismes de bienfaisance sont continuellement aux prises. Ce comité consultatif sera très utile puisqu'il permettra aux organismes du secteur de participer à des discussions continues avec le gouvernement au sujet des mesures nécessaires pour moderniser la *Loi de l'impôt sur le revenu* et son règlement.

5. Organismes de bienfaisance et activités politiques

La loi visant à modifier les règles régissant les activités politiques des organismes de bienfaisance continue de franchir les étapes parlementaires (lire le [communiqué du ministère des Finances](#)) qui mèneront à son adoption, laquelle devrait avoir lieu avant la période d'ajournement de Noël. On s'attend à ce que l'Agence du revenu du Canada publie en décembre de nouvelles lignes directrices qui préciseront comment elle appliquera les nouvelles règles. FPC vous tiendra informé des implications de ces lignes directrices pour les fondations.

Dès que l'ébauche des lignes directrices leur sera communiquée, Imagine Canada et FPC prépareront une série de questions et réponses détaillées à l'intention des organismes de bienfaisance.